

Publiée le 7/09/2023

Envoyé en préfecture le 07/09/2023

Reçu en préfecture le 07/09/2023

Publié le

ID : 014-200065589-20230831-2023_124-DE

**COMMUNAUTE DE
COMMUNES
VAL ES DUNES**
1 rue Guéritot
14370 ARGENCES
☎ 02 31 15 63 70

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille vingt-trois le trente-et-un août à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes de la commune de Cagny sous la présidence de M. Philippe PESQUEREL.

Date de convocation :
24.08.2023
Date d'affichage
24.08.2023

Nombre de conseillers :
En exercice 39
Présents 32
Titulaires 32
Suppléants 0
Pouvoirs 3
Votants 35
19h17 Arrivée titulaire +2
Pouvoirs +1
Votants 38

Quorum 20

Etaient présents : MM. Dominique DELIVET, Gilbert GEMY, Mmes Florence GUERIN, Marie-Françoise ISABEL, Lydie MAIGRET, Marianne TURPIN, Ann BAUGAS, Nathaly MONROCO, M. Philippe PESQUEREL, Mme Florence SERANDOUR, M. Guillaume LECOEUR, Mme Magali LONCLE, M. Eric MARGERIE, Mme Sophie de GIBON, MM. Eric DUVAL, Michel CRUCHON, Laurent DECLERCK, Stéphane AMILCAR, Mme Régine ÉNÉE, MM. Alain PORQUET, Henri LEHUGEUR, Mme Coralie ARRUEGO (arrivée à 19h17), MM. Stéphane CASTEL (arrivée à 19h17), Matthieu PICHON, Alexandre PIGEONNIER, Mme Sylvie SALLE, MM. Joël DUGUEY, Claude FOUCHER, Mme Patricia LECOMTE, MM. Didier LEMONNIER, Alain BOHEME, Patrice MARTIN, Mme Laurence MORIN et M. Jean-Pierre FORGEAS formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : MM. Thomas LEROY (pouvoir à Marianne TURPIN), Jacques-Yves OUIN (pouvoir à Lydie MAIGRET), William HERFORT, Philippe PIARD (pouvoir à Alain PORQUET), Mme Alexandra LEPINAY (pouvoir à Coralie ARRUEGO).

Secrétaire de séance : Mme de GIBON

Délibération n° 2023 / 124

Objet : VOIRIES – Convention relative à l'entretien des routes départementales sur le territoire aggloméré de Cesny-Aux-Vignes

Le Département souhaite confier l'entretien des dépendances du domaine public routier en agglomération à la commune de Cesny-Aux-Vignes ainsi qu'à la CDC. La répartition des charges est précisée dans la convention. La CDC ne serait concernée que pour l'entretien des pistes cyclables lui appartenant. Il convient d'approuver l'établissement de cette convention.

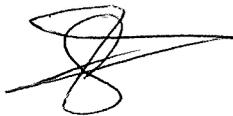
Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

↳ Approuve la passation avec la commune de Cesny-Aux-Vignes et le Conseil départemental de la convention relative à l'entretien des routes départementales sur le territoire aggloméré de Cesny-Aux-Vignes ;

↳ Autorise M. le Président à signer les documents correspondants.

Pour extrait conforme,

La secrétaire de séance,
Sophie de GIBON



Le Président,
Philippe PESQUEREL



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Caen dans un délai de 2 mois suivant sa publication. Ce recours contentieux peut être précédé dans ce délai d'un recours gracieux auprès de M. le Président. Cette procédure prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les 2 mois suivant la réponse au recours gracieux. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr